

Arrêté du 10 décembre 1948 relatif aux recommandations prévues pour les visites médicales effectuées en vertu des art. 11 et 12 du décret du 10 décembre 1948, pour les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication par le bromure de méthyle.

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 15/12/1948

Juridiction / Nature ARRETE

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000252998>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Elles deviennent subintrantes, s'accompagnent rapidement de coma et entraînent la mort en quelques heures ; Mouvements involontaires ; Secousses cloniques des doigts (symptômes caractéristiques de cette [...])

[...]Le ministre du travail et de la sécurité sociale, Vu l'article 15 du décret 48-1895 du 10 décembre 1948[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 15 du décret 48-1895 du 10 décembre 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication par le bromure de méthyle ;

Vu l'avis de la commission d'hygiène industrielle ;

Sur le rapport du directeur du travail,

RÉFÉRENCE

ARRETE du 15 décembre 1948, « Arrêté du 10 décembre 1948 relatif aux recommandations prévues pour les visites médicales effectuées en vertu des art. 11 et 12 du décret du 10 décembre 1948, pour les établissements dont le personnel est exposé à l'intoxication par le bromure de méthyle. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000252998> (consulté le 31 août 2026).